Votre équipe personnelle de conseillers
Team André Eggenschwiler
+41 58 340 19 31
kb3.stgallen@helsana.ch

Helsana

Hans Muster
Musterstrasse 77
9444 Diepoldsau

21 septembre 2026

Aperçu des primes

Hans Muster, 31.12.1968, n° d'assuré(e) 123 456 781

Valable dès le	Type d'assurance		Montant
01.11.2026	Assurance de base		425.35
	Assurance complémentaire		49.10
	Total	à votre charge	474.45

Claudia Muster, 20.03.1972, n° d'assuré(e) 123 456 782

Valable dès le	Type d'assurance		Montant
01.11.2026	Assurance de base		484.05
	Assurance complémentaire		60.80
	Total	à votre charge	544.85

Montant mensuel total en CHF	**à votre charge**	**1'019.30**

Rythme de paiement : **monatlich**

Helsana

Votre équipe personnelle de conseillers
Team André Eggenschwiler
+41 58 340 19 31
kb3.stgallen@helsana.ch

Hans Muster
Musterstrasse 77
9444 Diepoldsau

21 septembre 2026

Police d'assurance de base

Motif d'établissement : Deckungsänderung

Valable dès le	Région de prime
01.11.2026 Cette police remplace toutes les précédentes	**SG 3**

Claudia Muster, 20.03.1972, n° d'assuré(e) 123 456 782

Assurance de base selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)		Montant
Helsana BASIS Standard Assurance obligatoire des soins - Sans accident (CHF 36.80 sont déjà déduits de la prime) - Avec franchise annuelle de CHF 300.–, quote-part de 10%, à concurrence de 700.– par année civile Helsana Assurances SA Les Conditions d'assurance (CA) de ce produit sont déterminantes.	à votre charge	489.20
Redistribution de la taxe environnementale (COV et CO2) à la population	en votre faveur	5.15
Montant total par mois en CHF	**à votre charge**	**484.05**

La contribution obligatoire de CHF 4.80 par année pour la promotion de la santé est déjà comprise dans votre prime.

Si vous avez droit à une réduction de primes, celle-ci n'est pas mentionnée sur la police d'assurance, mais est déduite directement de la facture de primes. Le règlement relatif aux réductions de primes varie d'un canton à l'autre. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur **helsana.ch/reduction-de-primes**

Vous pouvez télécharger les conditions d'assurance pour votre produit sur www.helsana.ch/fr/conditions-assurance ou les commander par téléphone au 058 340 19 31.

Vous trouverez des informations détaillées sur la redistribution des taxes environnementales sur **helsana.ch/taxes-environnementales**

Helsana

Votre équipe personnelle de conseillers
Team André Eggenschwiler
+41 58 340 19 31
kb3.stgallen@helsana.ch

Hans Muster
Musterstrasse 77
9444 Diepoldsau

21 septembre 2026

Police d'assurance complémentaire

Motif d'établissement : Deckungsänderung

Valable dès le

01.11.2026 Cette police remplace toutes les précédentes

Claudia Muster, 20.03.1972, n° d'assuré(e) 123 456 782

Assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)		Montant
TOP Assurance complémentaire des soins pour prestations spéciales Prestations complémentaires pour les aides visuelles, les médicaments, la protection à l'étranger, les frais de transport, la protection juridique à l'étranger et dans le domaine de la santé - Avec accident (CHF 2.15 sont déjà inclus dans la prime) - Contrat pluriannuel : 01.05.2025 - 31.12.2028 Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Protection Juridique SA Les conditions d'assurance suivantes sont déterminantes pour ce produit : CGA 2022 / CSA 2021 / CPA 12 / CPA 14	à votre charge	21.45
Familienrabatt : 5%	en votre faveur	1.05
Mehrjahresrabatt : 3%	en votre faveur	0.65
Total	**à votre charge**	**19.75**

Les primes sont échelonnées en fonction de l'âge. La dernière adaptation liée à l'âge intervient à partir de 71 ans.

Abréviations

CGA Conditions générales d'assurance
CSA Conditions supplémentaires d'assurance
CPA Conditions particulières d'assurance
LAA Loi fédérale sur l'assurance-accidents

Police d'assurance complémentaire

Helsana

21 septembre 2026

Claudia Muster, 20.03.1972, n° d'assuré(e) 123 456 782

Assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)		Montant
SANA Assurance complémentaire pour prévention et médecine alternative Prestations complémentaires dans les domaines de la médecine alternative, la prévention et la promotion de la santé - Avec accident (CHF 3.70 sont déjà inclus dans la prime) - Contrat pluriannuel : 01.05.2025 - 31.12.2028 Helsana Assurances complémentaires SA Les conditions d'assurance suivantes sont déterminantes pour ce produit : CGA 2022 / CSA 2021 / CPA 12 / CPA 14	à votre charge	37.00
Familienrabatt : 5%	en votre faveur	1.85
Mehrjahresrabatt : 3%	en votre faveur	1.10
Total	**à votre charge**	**34.05**

Les primes sont échelonnées en fonction de l'âge. La dernière adaptation liée à l'âge intervient à partir de 26 ans.

HOSPITAL ECO Assurance complémentaire d'hospitalisation Division commune, dans toute la Suisse Assurance complémentaire d'hospitalisation avec libre choix de l'hôpital - Avec accident (CHF 0.75 sont déjà inclus dans la prime) - Contrat pluriannuel : 01.05.2025 - 31.12.2028 Helsana Assurances complémentaires SA Les conditions d'assurance suivantes sont déterminantes pour ce produit : CGA 2022 / CSA 2016 / CPA 12 / CPA 14	à votre charge	7.65
Familienrabatt : 5%	en votre faveur	0.40
Mehrjahresrabatt : 3%	en votre faveur	0.25
Total	**à votre charge**	**7.00**

Les primes sont échelonnées en fonction de l'âge. La dernière adaptation liée à l'âge intervient à partir de 71 ans.

Montant total par mois en CHF	**à votre charge**	**60.80**

Votre rabais total LCA s'élève à **CHF 5.30**.

Vous pouvez télécharger les conditions d'assurance pour votre produit sur www.helsana.ch/fr/conditions-assurance ou les commander par téléphone au 058 340 19 31.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Roman Sonderegger
CEO

Sandro Mannino
Responsable Clients et Marché

Abréviations

CGA Conditions générales d'assurance
CSA Conditions supplémentaires d'assurance
CPA Conditions particulières d'assurance
LAA Loi fédérale sur l'assurance-accidents

Helsana Versicherungen AG
Kundenservice, Postfach, 9008 St. Gallen, www.helsana.ch

Helsana Assurances SA peut fournir des prestations pour le compte d'Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.